

## MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, ECS, CLIMATISATION, VENTILATION

### REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Personnes publiques

**LES RÉSIDENCES DU VAL D'ADOUR  
15 RUE DES BOURDALATS  
65140 RABASTENS DE BIGORRE**

#### **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICE PASSÉ SELON LA PROCEDURE ADAPTÉE**

(En application du Code de la commande Publique en vigueur au 1<sup>er</sup> Avril 2019 CCAG FCS en vigueur au 30 Mars 2021)

# TABLE DES MATIERES

|   |   |
|---|---|
| ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....           | 3 |
| ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ .....                                 | 3 |
| ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....                   | 3 |
| ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ.....                                  | 5 |
| ARTICLE 5 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ.....                   | 5 |
| ARTICLE 6 : CONTENU ET REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES..... | 5 |
| ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....         | 7 |

## ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

|  |   |
|--|---|
| Désignation de la personne publique  | <b>LES RÉSIDENCES DU VAL D'ADOUR</b><br>Représenté par Mr Guillaume TICHANÉ, Directeur Général  |
| Adresse, téléphone des services qui passent le marché                        | <b>15 Rue des Bourdalats</b><br>65140 Rabastens de Bigorre<br>☎ 05.62.96.62.78  |
| Référence interne du marché  | <b>MAPA ECS 2025-01 du 01 juillet 2025</b>  |
| Désignation, téléphone des personnes habilitées à fournir des renseignements | <b>Mr Guillaume TICHANÉ – Directeur Général</b><br>☎ 05.62.96.62.78<br>📧 guillaume.tichane@lrva.fr<br><br><b>Mr Stéphane SALLES – Responsable Achats</b><br>☎ 05.62.96.62.78<br>📧 stephane.salles@lrva.fr |
| Horaires d'ouverture Administration  | <b>9H00-17H00 – du Lundi au Vendredi</b>  |

Il s'agit d'un établissement médico-social public autonome, relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

## ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la désignation d'un prestataire pour une :

**MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, ECS, CLIMATISATION, VENTILATION.**

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1 Mode de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du CMP.

Le marché est passé dans le respect du CCAG Fourniture Courantes et Services dans sa dernière version en vigueur à la date de la présente consultation.

### 3.2 Allotissement

Le présent marché comporte 3 lots par entité juridique (Lot 1 LRVA, Lot 2 EPAS, Lot 3 LBH) avec :

- Une prestation de base et variante autorisée

### 3.3 Déroulement de la procédure

La procédure se déroule selon les étapes suivantes :

- Retrait du dossier de consultation
- Remise des plis auprès des services du pouvoir adjudicateur dans les conditions indiquées dans le dossier de consultation

- Visite des sites : prendre rendez-vous avec les correspondants techniques des sites
  - Ouverture des plis et recensement des pièces
  - Vérification des capacités des candidats. Le cas échéant, demande adressée aux candidats pour compléter leur candidature.
  - Elimination des candidatures incomplètes ou ne présentant pas les capacités nécessaires
  - Examen des offres des candidats
  - Négociation : le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières ou inacceptables dans le cadre des négociations. Une négociation sera entamée avec les 3 candidats dont les offres auront été les mieux classées. Les négociations se feront sous la forme d'une ou de plusieurs rencontres physiques, ou par le biais d'échanges téléphoniques (confirmés par écrit), ou par fax, ou par courriel.
  - Dans les hypothèses suivantes :
    - o aucune candidature n'a été déposée,
    - o les candidatures déposées n'ont pas été admises,
    - o les offres ont été jugées irrégulières, inappropriées ou inacceptables,
    - o après la négociation, aucune offre n'apparaît satisfaisante (note inférieure à la moyenne de la note sur le critère de la valeur technique)
- Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de consulter des entreprises sans procéder à la publication d'un nouvel avis de publicité.
- Notification des candidats évincés.
  - Notification du candidat retenu.
  - Notification du marché.

### **3.4 Langue utilisée**

Toutes les candidatures et les offres ainsi que les notices et fiches techniques seront présentées en langue française.

### **3.5 Forme de groupement**

Le candidat peut faire partie de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul. Le marché sera notifié au seul mandataire.

### **3.6 Variantes**

Les variantes sont acceptées.

Le présent marché porte sur des prestations de maintenance préventive et curative de type P2 des installations de chauffage.

### **3.7 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend le présent document valant règlement de consultation, la Convention de groupement de commande signée, le CCAP, le CCTP et ses annexes, le DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) ainsi que les annexes jointes : DC1, DC2, ATTRI1, DC4.

### **3.8 Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation peut être obtenu en téléchargement sur le site [www.marches-publics-hopitaux.com](http://www.marches-publics-hopitaux.com)

## ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ

### 4.1 Démarrage et délais du marché

Le marché s'étend sur une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le présent marché s'achèvera au 30 juin 2028 pour l'ensemble des sites.

### 4.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des candidatures est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 5 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

### 5.1 Pièces particulières

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement (ATTR11)
- Le DPGF
- Le CCAP signé dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seule foi
- Le CCTP
- Descriptif des installations
- Descriptif des prestations de maintenance
- DC1 Lettre de candidature
- DC2 Déclaration du candidat
- DC4 Déclaration de sous-traitance

### 5.2 Pièces générales

- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG - FCS), en vigueur lors du mois d'établissement des prix, pour les articles auxquels il n'est pas dérogé par les dispositions contractuelles du présent marché,
- Code des marchés publics, en vigueur lors du mois d'établissement des prix, pour les articles auxquels il n'est pas dérogé par les dispositions contractuelles du présent marché.

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du marché, les pièces particulières prévalent sur les pièces générales et les pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-avant.

## ARTICLE 6 : CONTENU ET REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats devront produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes contenues dans les enveloppes visées à ci-après :

*\* dans une première enveloppe intérieure les éléments de la candidature :*

### Situation Juridique et fiscale

1) Une **lettre de candidature** conforme au modèle joint complétée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise se présentant seule ou par l'ensemble des membres du groupement (**DC1**).

2) une **déclaration du candidat** conforme au modèle joint complétée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise se présentant seule ou par l'ensemble des membres du groupement (**DC2**).

- ne sont pas admises à concourir, les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations fiscales et sociales ou n'ont pas effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles à cette date, conformément à l'article 39 de la loi 54 -404 du 10 avril 1954 portant réforme fiscale (article 43 du nouveau code des marchés publics)
- ne sont pas admises à concourir aux marchés publics les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire (article 44 du nouveau code des marchés publics)

3) Une **attestation sur l'honneur**, dûment datée et signée par le(s) candidat(s) pour justifier :

- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du travail.

4) Si le candidat est en redressement judiciaire, la **copie du ou des jugements** prononcés à cet effet

5) Une **attestation d'assurance**, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile professionnelle, justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération. Il devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire si celle existante n'est pas considérée comme suffisante par le maître d'ouvrage pour assurer la couverture des risques liés à cette opération. Il devra fournir une attestation semblable à l'appui de son projet de décompte final.

#### Capacités financières

7) Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché, notamment que le fait d'exécuter ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure eu égard à leur assise financière. A ce titre, les candidats peuvent fournir les trois derniers chiffres d'affaires dont ils disposent. Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait.

En cas d'incapacité à fournir un ou deux chiffres d'affaires sur les trois dernières années, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir des justificatifs.

#### Capacités techniques et professionnelles

8) Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités techniques (moyens matériels et humains) et professionnelles minimales pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché.

A ce titre, les candidats peuvent fournir un document indiquant les éléments relatifs à la description significative de la société : structure, effectifs, description générale de la logistique du candidat et des moyens matériels dont il dispose.

Les candidats pourront fournir des références sur des prestations similaires.

9) Le cas échéant une déclaration de sous-traitance candidat conforme au modèle en joint et complété et signée par le représentant qualifié de l'entreprise (**DC4**).

#### \* dans une deuxième enveloppe intérieure les éléments de l'offre :

Une offre de marché comprenant :

- 1) Un acte d'engagement conforme au modèle joint complété et signé par le représentant qualifié de l'entreprise (**ATTR11**)
- 2) Le présent CCAP ci-joint à accepter sans modification, comportant la signature du candidat.
- 3) Le DPGF (décomposition et répartition de la rémunération) signé

4) Un mémoire technique présentant l'organisation du candidat (moyens humains et matériels) ainsi que les gammes de maintenance proposées pour les différents matériels confiés

Les offres et candidatures sont à déposer avant le :

**Le 16 mai 2025 à 12h00**

Par voie dématérialisée sur le site internet suivant :

[www.marches-publics-hopitaux.com](http://www.marches-publics-hopitaux.com) – rubrique service des marchés

**REMARQUE** : Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre les documents suivants :

- 1) Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité, datant de moins de 6 mois,
- 2) L'imprimé NOT12 ou les justificatifs fiscaux et sociaux (URSSAF) de l'année qui précède l'année de lancement de la consultation, délivrés par les organismes concernés, datés et signés par le candidat.

### Renseignements complémentaires et demande de pièces

**Pour obtenir tous renseignements complémentaires ou demande de pièces complémentaires qui lui seraient nécessaires au cours de son étude, le candidat pourra s'adresser via le site**

[www.marches-publics-hopitaux.com](http://www.marches-publics-hopitaux.com) – rubrique service des marchés

Ou par téléphone :

**Les Résidences du Val d'Adour**  
Tél : 05 62 96 62 78

#### Personnes à contacter dans le cadre du Marché :

- Mr Stéphane SALLES, Responsable Achats [stephane.salles@lrva.fr](mailto:stephane.salles@lrva.fr)
- Mr Guillaume TICHANÉ, Directeur Général [guillaume.tichane@lrva.fr](mailto:guillaume.tichane@lrva.fr)

Personnes à contacter pour les visites des établissements :

- Balcons du Hautacam : [technique@ehpad-argeles.com](mailto:technique@ehpad-argeles.com) (à l'attention de M. Serge ETCHECOPAR)
- Les Résidences du Val d'Adour : [khalid.dahouar@lrva.fr](mailto:khalid.dahouar@lrva.fr)
- EPAS 65 : [f.marquesans@epas65.fr](mailto:f.marquesans@epas65.fr)

## ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 7.1 Jugement des candidatures

Le représentant du pouvoir adjudicateur ouvre le pli et vérifie la conformité et l'admissibilité du candidat au regard des capacités financières, techniques et professionnelles demandées dans le règlement de la consultation.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces relatives à la candidature, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le candidat pourra être amené à compléter son dossier sur demande du pouvoir adjudicateur (par télécopie ou courriel), dans un délai maximum de 10 jours calendaires (incluant samedi, dimanche et jours fériés) à compter de l'envoi de cette demande. Si passé ce délai le dossier n'est pas complet, le pouvoir adjudicateur l'éliminera.

Seules les candidatures complètes seront examinées au regard des niveaux minimaux de capacités techniques, financières et professionnelles. La demande de compléments relative à la candidature ne préjuge pas de la conformité de l'offre.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 45 et 46 et dans les conditions définies à l'article 47 du code, le marché pourra être résilié aux torts et aux frais et risques du titulaire.

## 7.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du CMP.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- Le prix : 40%
- Le délai d'intervention : 25%
- La valeur technique : 25%
- La démarche RSE : 10%

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces complémentaires indiquées dans l'article 6 du présent règlement de consultation.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré soit le prix.

## ARTICLE 8 : DIFFERENTS ET LITIGES

### 8.1 Intervention du comité consultatif de règlement amiable

Lorsque le titulaire du contrat saisit d'un différend ou d'un litige le comité consultatif interministériel de règlement amiable, il supporte les frais de l'expertise s'il en est décidé une.

### 8.2 Intervention du Tribunal administratif

Le tribunal administratif compétent pour tout litige sera celui du siège social du donneur d'ordre au moment du litige soit le Tribunal Administratif de Pau, 50 cours Lyautey, 64010 Pau.

Fait en un seul original, date, cachet et signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

A..... le.....

**Signature du candidat**